

CONSTRUIRE UN NOUVEL OUTIL SYNDICAL : QUELS MOYENS ? QUELLES CONDITIONS ?

(thème 4)

Cela fait quelques années déjà que le SNES défend cette orientation dans la FSU , mais on doit constater qu'on n'a guère avancé dans cette voie . Ne serait-ce pas que la question est parfois mal posée ? Je vois deux façons de la poser qui me paraissent des impasses :

La première consiste à confondre vitesse et précipitation , comme on dit familièrement. Ainsi certains avancent l'idée qu'il faut à court terme « se confédérer » (Hervé Le Fiblec cahier n° 2 p. 30) : « A l'issue du prochain Congrès fédéral une échéance devra être donnée que la FSU fasse son choix . Au SNES ensuite de faire le sien .. » Mais il ne dit pas comment cette démarche de « confédération » devra se faire : sera-ce par une simple adhésion de la FSU à une confédération existante ? Si oui , laquelle ? On ne voit guère que la CGT qui corresponde pour l'essentiel à la conception du syndicalisme qui est celle de la FSU . Mais cela ne suffit pas ! La CGT comprend aussi une Fédération de fonctionnaires (et même des syndicats dans l'Education) . Faudra-t-il que la FSU fusionne avec cette Fédération , ou soit absorbée par celle-ci ? Mais si la CGT n'est pas d'accord ? Et si dans la FSU des adhérents n'acceptent pas les modes de fonctionnement de la CGT ? (par exemple le refus des tendances) « Il faudra trancher » dit H. Le Fiblec , c'est-à-dire prendre le risque d'un éclatement de la FSU ? Bonjour les dégâts !

Ou alors que la FSU prenne l'initiative d'appeler à la création d'une nouvelle Confédération ? On voit immédiatement la masse de problèmes que cela pose : Les Confédérations existantes disparaîtraient-elles pour autant ? Personne ne peut les y obliger . Alors on aurait gagné ...une Confédération de plus . En fait d'unification , on peut rêver mieux ...

La deuxième consiste à situer le problème essentiellement au niveau des organisations , alors qu'à mon avis il se situe au niveau de la conception que les travailleurs ont de l'action syndicale : On a pu voir dans le passé que la division syndicale recule quand , et seulement quand , la conception d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progresse dans le monde du travail . En 1936 c'est allé jusqu'à la réunification syndicale ! Plus près de nous on a pu penser à l'occasion des grandes manifestations unitaires de 2010 sur les retraites , sous le gouvernement de droite , que l'on s'orientait vers un syndicalisme plus enclin à exiger dans l'unité des choix économiques et sociaux différents . Mais ce qui se passe depuis montre que ce n'était pas gagné , contrairement à ce que pensaient certains . On assiste en effet depuis

2012 à un retour en force , sous l'impulsion notamment de la CFDT d'un syndicalisme « d'accompagnement »; on voit par exemple ressurgir l'idée que l'action syndicale doit se limiter à essayer d'obtenir ce qui est possible dans le cadre des contraintes de « la crise » un. C'est ainsi que l'actuel Secrétaire national de la CFDT a déclaré dans une interview à l'Humanité-Dimanche le 18 juillet : » Dans les leviers à actionner pour résorber le déficit des régimes de retraite , la durée de cotisation reste le plus juste... »

Il est évident qu'aucune unité , ni aucune unification , ne peut être envisagée sur de telles bases . La vraie question , c'est de savoir comment nous , FSU , pouvons contribuer au débat sur ces sujets avec l'ensemble des personnels de l'Education , bien entendu , mais aussi avec les autres travailleurs du public et du privé . Ce n'est pas facile , cela demande du temps , cela exige que nous ne nous contentions pas de nous adresser aux partenaires avec lesquels nous sommes déjà d'accord en gros ; mais ce qu'il faut étudier avec eux , ce sont les moyens de mener le débat avec les autres , tous les autres . Par exemple est-il impossible que la FSU organise avec d'autres organisations syndicales ou associatives des réunions-débats s'adressant à tous les travailleurs d'un même secteur , géographique ou professionnel ?

C'est par une telle démarche que nous pourrions créer les conditions pour que les problèmes d'organisation syndicale soient résolus utilement dans l'intérêt des travailleurs du public et du privé .

Michel DUPERRON

retraité SNES Académie de Caen